



Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique, Volume 5 (2)
ISSN: 1987-071X e-ISSN 1987-1023
Received, 18 November 2022
Accepted, 19 September 2023
Published, 22 October 2023
<http://www.revue-rasp.org>

Research

Répartition spatiale des établissements scolaires du cycle secondaire dans une ville nouvelle subsaharienne (Yamoussoukro, Côte-d'Ivoire): le secteur public, source d'inégalités spatiales d'accès à l'éducation ?

Kouamé Armand KOUASSI¹

¹Département de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo, Côte d'Ivoire

***Correspondance** : armand.koissy@gmail.com; Tel : + 225 05 84 82 85 16

Résumé

La fonction scolaire de la ville de Yamoussoukro est la plus prégnante des trois fonctions qui lui ont été assignées à sa création ex-nihilo. Celle-ci s'est traduite à l'origine, par la construction d'établissements d'excellence et de logements pour le personnel, qui ont contribué à une forte croissance démographique. Cette croissance qui s'accompagne d'une extension spatiale, est source de besoins sociaux dans des secteurs comme l'éducation. Cependant, les localités urbaines ne sont pas toujours équipées en infrastructures de base, notamment scolaires, au rythme de leur croissance. Quelle est alors la réalité de l'accessibilité géographique à l'offre de scolarisation dans le cycle secondaire d'une ville nouvelle scolaire en pleine mutation comme Yamoussoukro? L'objectif de cette étude est d'analyser la relation entre la croissance urbaine et la répartition des établissements scolaires pour apprécier l'accessibilité géographique à l'offre de scolarisation. La méthodologie utilisée combine la recherche documentaire et des enquêtes de terrain. Les résultats montrent que l'offre de scolarisation est relativement bien répartie sur l'espace urbain et est surtout largement portée par le secteur privé qui pallie la ségrégation spatiale induite par la localisation des établissements publics.

Mots-clés : Croissance urbaine, établissements scolaires, répartition spatiale, quartier, Yamoussoukro.

Abstract:

The school function of the city of Yamoussoukro is the most important of the three functions assigned to it when it was created from scratch. At the outset, this was reflected in the construction of excellent establishments and housing for staff, which contributed to strong demographic growth. This growth, which is accompanied by spatial expansion, is a source of social needs in sectors such as education. However, urban localities are not always equipped with basic infrastructure, particularly schools, at the same rate as they grow. What then is the reality of geographical accessibility to secondary schooling in a new school town undergoing rapid change such as Yamoussoukro? The objective of this study is to analyse the relationship between urban growth and the distribution of schools in order to assess the geographical accessibility of schooling. The methodology used combines documentary research and field

surveys. The results show that the supply of schooling is relatively well distributed over the urban area and is largely provided by the private sector, which compensates for the spatial segregation induced by the location of public schools.

Keywords: Urban growth, schools, spatial distribution, neighbourhood, Yamoussoukro.

1. Introduction

Gros bourg rural fondé au centre de la Côte d'Ivoire, Yamoussoukro a été doté d'équipements et d'infrastructures de haut standing afin d'assumer la triple fonction de ville scolaire, touristique et religieuse (LOUCOU J.N. 1989 ; DUBRESSON A., JAGLIN S., 1993). « Fondée sur la concentration d'établissements d'enseignements, la fonction scolaire est la plus significative des trois » (DUBRESSON A., JAGLIN S., 1993, p. 6). La volonté politique du Président Houphouët-Boigny¹, de faire de son village natal une ville avec un rôle national, a permis à Yamoussoukro de recevoir une part importante des investissements publics. Ainsi de 1970 à 1990 soit en 20 ans, environ 400 milliards F CFA ont été investis pour permettre à la ville de disposer de plusieurs établissements scolaires et de nombreux services de fonctions régionales et nationales (BNETD, 1997).

La prééminence de la fonction scolaire de Yamoussoukro s'est traduite par la mise en œuvre d'établissements d'excellence qui a eu un effet d'accroissement démographique et spatial avec la construction de logements destinés aux personnels enseignants et administratifs. En dehors de l'État, des acteurs privés contribuent aussi à l'offre d'éducation par la mise en place d'établissements. L'importance qualitative et quantitative des infrastructures éducatives disponibles est à l'origine de nombreuses migrations scolaires (ATTA K.L., GOGBE T., KOBENAN A.C., 2012). Celles-ci jouent un rôle important dans la croissance démographique de la ville qui s'accompagne d'une importante extension spatiale. Avec une proportion de 28% dans la population totale, la population scolaire croît d'environ quatre fois plus vite que l'effectif total de la population. (ATTA K.L., GOGBE T., KOBENAN A.C., 2012). La fonction scolaire de la ville est essentiellement déterminée et renforcée par sa vocation originelle issue du contexte de création ex-nihilo engagée par le Président Houphouët-Boigny. En 1996 soit trois années après sa mort, une réforme administrative confère à Yamoussoukro, le statut de District autonome c'est-à-dire une collectivité territoriale de type particulier dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cependant, les pouvoirs publics n'arrivent pas toujours à équiper les localités urbaines en infrastructures de base, notamment scolaires, au rythme de leur croissance. Dans un contexte où la croissance démographique dans les villes se fait de manière continue, la question de l'adéquation entre l'offre et la demande de scolarisation demeure préoccupante. Quelle est alors la réalité de l'accessibilité géographique à l'offre de scolarisation dans le cycle secondaire d'une ville nouvelle scolaire en pleine mutation comme Yamoussoukro? L'objectif de cette étude est d'analyser la relation entre la croissance urbaine et la répartition des établissements scolaires. De manière spécifique, il s'agit d'une part, de faire une analyse diachronique entre dynamique démographique et offre de scolarisation et de l'autre, une analyse de la répartition des établissements scolaires sur l'espace urbain. L'hypothèse qui sous-tend cette étude est que la

¹ Il est le premier Président de la Côte d'Ivoire indépendante. Parvenu au pouvoir en 1960, il occupa la fonction suprême jusqu'à sa mort en 1993. Natif de N'gokro, il est le principal instigateur du projet de transformation radicale du site originel de ce village en une ville nouvelle rebaptisée Yamoussoukro. Les nombreux chantiers réalisés suivant un urbanisme où domine la recherche de l'esthétique avec des plans d'eau, des espaces verts et de larges rues bitumées, l'ont été en conformité avec sa vision.

répartition des infrastructures scolaires dans une cité aménagée pour remplir la fonction de ville scolaire, ne peut résulter d'un processus aléatoire. L'analyse à une échelle intra-urbaine de l'offre de scolarisation d'une ville scolaire subsaharienne issue d'un aménagement volontariste et la possibilité de conduire une étude rétrospective permettant une mise en perspective, constituent des particularités pour cette recherche.

2. Matériels et méthodes

La présente étude se fonde sur une approche géographique transversale traduite par une géolocalisation des établissements scolaires et un recueil de données démographiques et spatiales des différents quartiers de la ville de Yamoussoukro. La collecte des données s'est déroulée en novembre 2019 à la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) de la Région des Lacs et dans les établissements scolaires. À partir de l'inventaire, les établissements ont été géolocalisés de façon exhaustive à l'aide d'un GPS. Les données démographiques sont issues des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1975, 1988, 1998 et des estimations établies pour 2008 et 2019 par l'Institut National de la Statistique (INS).

L'analyse de la distribution spatiale de l'offre d'éducation, appréhendée comme un semis de points, s'appuie sur le calcul d'un indicateur simple et synthétique de concentration des établissements qui permet de dégager deux formes de distributions spatiales distinctes pour le secteur public et le secteur privé. Cet indice de concentration (I_c) permet d'évaluer la nature de la distribution spatiale d'un semis de points (concentrée, aléatoire ou régulière) en confrontant la distribution observée à une distribution théorique (PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., 1997). La distribution théorique retenue est une distribution aléatoire (Distribution de Poisson). Cet indice s'appuie sur le calcul de densités de points par unité de surface, obtenues en superposant un carroyage régulier (1,5 Km de côté dans notre cas) à une distribution de points (méthode dite des « quadrats »). L'indice de concentration correspond au rapport de la variance sur la moyenne de cette densité. Lorsqu'il est supérieur à 1, il indique une tendance à la concentration et lorsqu'il est inférieur à 1, il exprime une distribution spatiale dispersée. L'indice de concentration est égal à 1 lorsque la distribution spatiale est aléatoire. Un test du Chi² est ensuite effectué pour évaluer la significativité de la différence entre les distributions observées et théoriques. Par ailleurs, un ratio de présence géographique qui correspond au rapport entre la population scolarisable au secondaire et le nombre d'établissements secondaires est aussi calculé. Ce ratio est ensuite comparé à celui enregistré à l'échelle nationale en l'absence d'une moyenne de référence.

3. Résultats

3.1 Croissance démographique et offre de scolarisation : des dynamiques imbriquées

La population scolaire et l'offre de scolarisation connaissent une croissance vertigineuse mais pas dans les mêmes proportions (Tableau 1).

Tableau 1. Évolution du nombre d'établissements scolaires et de la population scolaire.

Année	Population scolaire (P)	Établissements scolaires			Ratio présence géographique P / N
		Public	Privé	Total (N)	
1975	7 529	2	0	2	3 764
1988	23 289	3	2	5	4 657
1998	32 988	4	4	8	4 123
2008	40 608	7	18	25	1 624
2019	51 038	8	39	47	1 085

Source : DRENET-Région des Lacs, 2019

La croissance de la population scolaire est très forte de 1975 à 1988 avec un effectif qui triple passant de 7 529 à 23 289. Sur les périodes suivantes, la croissance est moins forte mais elle reste constante. Cette dynamique démographique est liée notamment à l'aménagement volontariste qui a conduit à la construction d'établissements scolaires avec des internats. Au niveau de l'offre de scolarisation, le nombre d'établissements croît plutôt très peu avant l'année 1994 qui marque la fin de l'ère Houphouët-Boigny. La ville reste plus ou moins statique avec 5 établissements en 1988 soit un ratio de présence géographique de 4 657 enfants scolarisés par établissement. Ce ratio s'améliore un peu sur la décennie suivante avec 8 établissements en 1998 soit 4 123 enfants scolarisés par établissement. C'est surtout dans la période post Houphouët-Boigny notamment après 2002, que le nombre d'établissements scolaires connut une croissance fulgurante. En effet, l'offre de scolarisation passe de 8 établissements en 1998 à 25 en 2008 soit un passage du simple au triple et à 47 en 2019 soit une offre environ six fois supérieure sur deux décennies. Cette évolution permet d'établir des ratios de présence géographique respectifs de 1 624 enfants scolarisés par établissement en 2008 et de 1 085 en 2019. Ces ratios sont au-dessus de la moyenne nationale en 2015 avec 2 546 enfants scolarisés par établissement (MEMPD, 2015, p. 110).

Les facteurs explicatifs de cette situation tirent leur source de la trajectoire historique de la ville. La lente évolution du nombre d'établissements scolaires sur la période 1962-1998 est liée à la vision originelle du Président Houphouët-Boigny, fondée sur une grande exigence de qualité architecturale et la sélection d'élèves performants, notamment dans les disciplines scientifiques. Yamoussoukro a en effet, été aménagée comme une ville scolaire avec des infrastructures de haut standing réservées à la formation d'élites intellectuelles. Les Lycées d'excellence Mamie Adjoua (créé en 1962) et Scientifique (créé en 1975) sont des joyaux architecturaux construits dans ce sens (Photo 1).



Photo 1. Lycée Mamie Adjoua de Yamoussoukro

Source : Armand Kouassi, juin 2021

Composantes essentielles de la fonction scolaire, ces établissements d'excellence ont un recrutement national sélectif et apparaissent comme des pépinières pour l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny. Les écoliers non retenus dans ces deux établissements, étaient contraints de poursuivre leurs études dans les villes limitrophes de Toumodi (au sud sur l'autoroute menant à Abidjan) et de Tiébissou (au nord sur l'axe en direction de Bouaké). Cette situation a conduit à la création en 1981, du Lycée Mixte dans les locaux du Lycée Scientifique. Le secteur privé complémentaire n'était constitué que de 2 établissements dont l'architecture relève d'une certaine originalité laissant penser que les concepteurs se sont aussi inscrits dans la logique des infrastructures de haut standing réalisées à Yamoussoukro. L'offre privée de scolarisation occupait à l'origine une proportion marginale sous la forme de réceptacle des élèves exclus du secteur public, faute de résultats. La montée en puissance de ce secteur pour pallier les faiblesses de l'État à réaliser des établissements scolaires s'est faite à partir de 1995 avec la réforme de la loi relative à l'Enseignement qui dispose que le service public de l'Enseignement peut être concédé aux établissements d'Enseignement privé (Cf. Loi n° 95-696 du 7 septembre 1995/Article 5).

La forte croissance de l'offre de scolarisation débute sur la période 1999-2008 qui est marquée par une crise sociopolitique ayant fractionné le territoire national en deux blocs. Cette crise survenue en septembre 2002 a en effet, occasionné la venue à Yamoussoukro, de populations issues des zones de conflit environnantes. L'explosion démographique ponctuelle qui s'en est suivie, a complexifié les besoins de scolarisation. Pour répondre à la forte demande, le système éducatif a adopté des stratégies qui ont concouru à la création dans la zone gouvernementale, d'établissements « relais », destinés à accueillir les élèves sortis des zones sous contrôle de la rébellion. Dans ce contexte, les efforts des autorités locales ont abouti à la création en 2003 du Collège Municipal. Par ailleurs, une partie des locaux du Lycée Scientifique a été réaménagée en urgence pour installer le Collège Moderne 2 et en 2007, le Lycée Mixte a été scindé en deux établissements distincts (Lycée Mixte 1 et 2). Les acteurs privés se sont inscrits dans cet élan et ont contribué à booster le nombre d'établissements scolaires. La dynamique entamée dès 2003, s'est poursuivie avec une croissance plus forte sur la période 2009-2019. De la création du premier établissement en 1962 jusqu'en 2002 soit en 40 ans, la ville disposait de 11

établissements scolaires. Mais de 2002 à 2019 soit en 17 ans (donc moins que la moitié de la période précédente), la ville a enregistré 36 établissements soit une offre quatre fois plus grande. Le secteur privé est prépondérant dans cette offre de scolarisation avec une proportion de 39 établissements sur 47 soit 82,97%. La situation est identique à l'échelle nationale avec un secteur privé qui comptait pour 72,30% en 2016 (MENET-FP, 2017). Si le secteur public construit en moyenne 1 établissement tous les 10 ans dans la ville de Yamoussoukro, le secteur privé en réalise 9 sur une période décennale.

Avec un nombre d'établissements scolaires en croissance constante et un ratio de présence géographique plus élevé que la moyenne nationale, Yamoussoukro reste une ville scolaire par excellence, c'est-à-dire un véritable pôle national pour l'enseignement. L'évolution de l'offre de scolarisation fait apparaître cependant deux grandes phases déterminées par la crise sociopolitique de 2002. Sur la première, la fonction scolaire de la ville est manifestement caractérisée par la promotion d'une approche qualitative : qualité architecturale et formation d'élites intellectuelles. Cet héritage urbanistique ne peut être assumé dans la seconde phase où il s'agit plutôt d'accroître le nombre d'établissements scolaires. Une certaine approche quantitative mieux adaptée au contexte socioéconomique, semble alors prépondérante.

3.2 Répartition des établissements scolaires : le secteur privé, élément de ségrégation spatiale induite par la localisation des établissements publics.

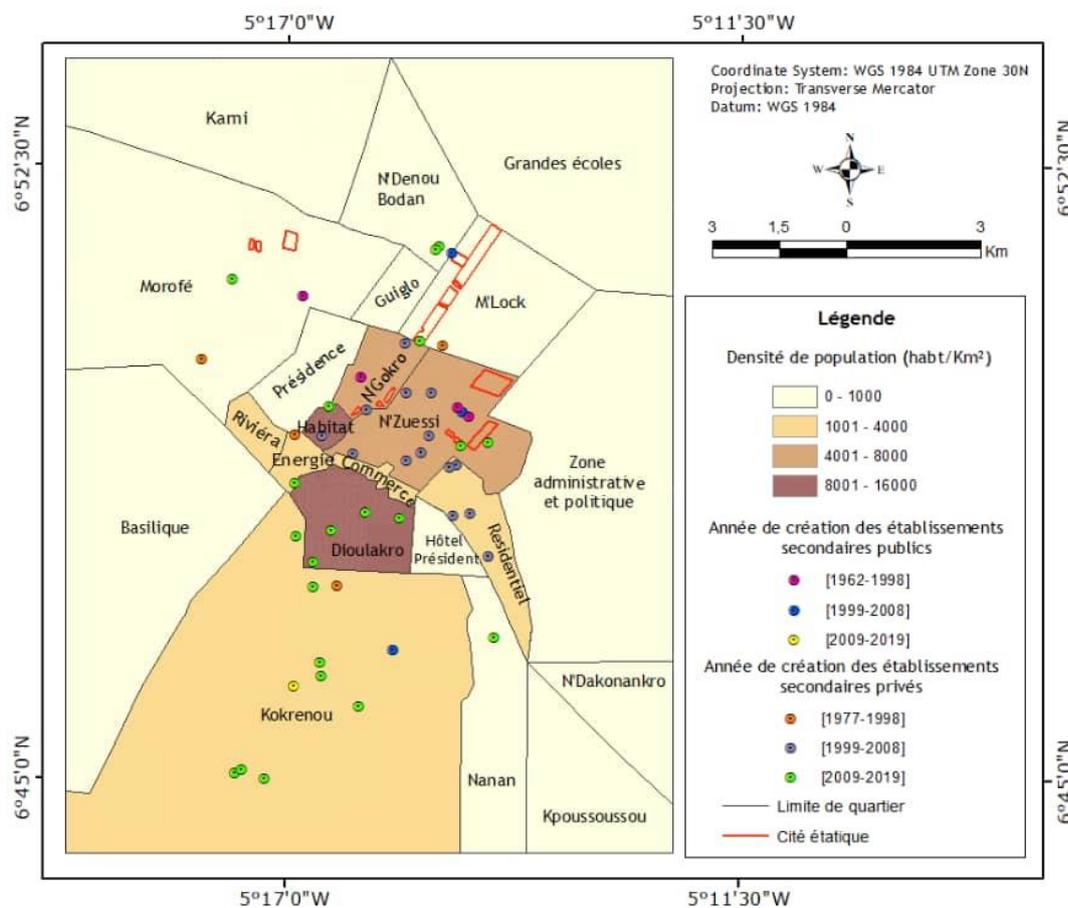
L'Indice de concentration (Ic) du secteur public (1,62) et celui du secteur privé (1,60), indiquent une tendance assez marquée à la concentration des établissements scolaires en des secteurs de l'espace urbain (Tableau 2).

Tableau 2 : Caractérisation de la répartition spatiale des établissements scolaires dans la ville de Yamoussoukro.

Secteur	Nombre	Densité moyenne	Variance	Indice de concentration	Probabilité
	N	D	V(D)	Ic	p
Public	8	0,16	0,26	1,62	p>0,05
Privé	39	0,81	1,3	1,6	p>0,001

Source : DRENET-Région des Lacs, 2019.

Les établissements scolaires publics sont concentrés dans le centre de la ville soit une répartition irrégulière sur l'espace urbain. Cette situation engendre des problèmes de mobilité pour les élèves résidant dans le sud de la ville. Le transport urbain est en effet, organisé autour de la gare routière située dans le noyau central donc relativement à équidistance des quatre points cardinaux. Aussi, tous les déplacements qui vont au-delà de cette gare routière, sont-ils facturés au double. Les établissements scolaires privés se concentrent plutôt à l'Est (quartiers N'zuessi et Résidentiel Abla Pokou) et au Sud-ouest (quartiers Kokrenou et Dioulakro), soit essentiellement dans les quartiers à forte densité de population. Cependant, contrairement au secteur public, l'implantation du secteur privé se fait dans les périphéries urbaines. Cette localisation du secteur privé offre une pluralité d'options aux élèves. Elle contribue de manière notable, à une meilleure couverture scolaire de l'espace urbain (Figure 1).



Source : INS, 2020 Réalisation : Armand Kouassi, 2020

Figure. Distribution spatiale des établissements scolaires et des densités de population.

La localisation des établissements scolaires publics s'explique par l'aménagement volontariste qui s'est traduit sur le plan scolaire, par l'implantation de 6 établissements publics dans la moitié nord de Yamoussoukro. Cette zone concentre les infrastructures scolaires et les cités étatiques destinées à l'hébergement du personnel enseignant et administratif des établissements réalisés sous l'ère Houphouët-Boigny. C'est aussi au cours de la période 1975-1988, que 4 des 8 établissements scolaires publics soit 50% sont mis en place. La construction du Collège municipal en 2003 au nord et la création du Lycée Mixte 2 en 2007 dans les locaux du Lycée scientifique ont renforcé au nord la fonction scolaire au détriment des autres secteurs. La construction en 2013 du Collège Moderne 1 à Kokrenou et le transfert en 2014 du Collège Moderne 2, rendent compte de la volonté des autorités municipales de réduire les disparités spatiales et assurer à la population, une forme d'équité dans l'accessibilité géographique à l'éducation. Ces établissements scolaires ne couvrent que le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les élèves du niveau second cycle du secteur public résidant au sud de la ville sont contraints de se rendre au nord et par conséquent de parcourir des distances plus longues. La disponibilité foncière au sein de ces deux établissements permet d'envisager à terme, leur érection en lycée avec la construction de classes pour le second cycle. Cependant, le cas du Collège BAD créé en 1993 mais érigé en lycée en 2013, et du Collège municipal qui n'a pas changé de statut 17 ans après sa création, ne garantissent pas une érection en lycée, des Collèges modernes 1 et 2 dans un futur proche.

En ce qui concerne les établissements privés, leur répartition présente deux pôles de concentration, constitués sur deux périodes. Établi sur la période 1999-2008, le premier pôle se situe à l'Est de la ville aux quartiers N'zuessi et Résidentiel Abla Pokou. Le second qui s'étend de 2009 à 2019, apparaît au sud-ouest dans les quartiers Dioulakro et surtout Kokrenou, nouveau front de la croissance spatiale urbaine. Hormis le quartier Résidentiel Abla Pokou, les établissements scolaires privés sont concentrés dans les trois plus grands foyers de peuplement de la ville. Cette situation trouve son fondement dans les effets conjugués de la croissance démographique et spatiale de Yamoussoukro. L'extension urbaine a en effet été suspendue par l'arrêt des attributions de lots aux particuliers sur environ deux décennies de 1984 à 2002 par la volonté du Président Houphouët-Boigny (KOUASSI K.A., 2008). Les quartiers N'zuessi et Résidentiel Abla Pokou abritent 11 des 14 soit 78,57% des établissements scolaires privés réalisés sur la période. Les 5 établissements scolaires de Résidentiel Abla Pokou et 6 établissements scolaires privés sur 8 implantés à N'zuessi, ont été réalisés de 1999 à 2008. En revanche de 2009 à 2019, Kokrenou qui se situe dans le prolongement de Dioulakro, est le siège de la croissance urbaine et devient alors très favorable à l'implantation des établissements scolaires. Aussi, Kokrenou et Dioulakro abritent-ils 61,90% des établissements scolaires privés construits à partir de l'année 2009 à Yamoussoukro. Les 5 établissements scolaires de Dioulakro ainsi que 8 établissements scolaires sur 9 implantés à Kokrenou, ont été mis en place après 2008. Par ailleurs, les établissements scolaires privés sont très souvent construits sur des parcelles de dimensions très réduites que les établissements scolaires publics. Le quartier Habitat ne compte aucun établissement scolaire public mais abrite 2 établissements scolaires privés (Photo 2).

Photo 2 : Un établissement scolaire privé construit au sein des habitations au quartier Habitat.



Cliché : Armand Kouassi, Mai 2020

L'implantation des établissements scolaires à la périphérie se fonde sur la disponibilité d'espaces constructibles suffisamment vastes pour recevoir de nombreux bâtiments. Les quartiers périphériques offrent de meilleures conditions d'installation en termes de cadre de vie (nouveaux quartiers de standing). Cependant, des périphéries comme la Zone Administrative et Politique (ZAP), Basilique, Grandes écoles, Kami, Kpoussoussou et N'dakonankro ne disposent d'aucun établissement scolaire.

La répartition spatiale des établissements scolaires dans la ville de Yamoussoukro est relativement bonne dans la mesure où la superficie urbanisée est assez bien quadrillée. La localisation de l'offre publique est révélatrice d'espaces urbains ségrégués. Les inégalités entre les quartiers sont assez bien compensées par un secteur privé complémentaire concentré dans les quartiers à forte densité de population mais aussi implantée dans les périphéries en prévision du peuplement. Si la croissance urbaine n'est pas encadrée par un processus de mise en place progressive des établissements scolaires, elle s'accompagne toutefois d'une dynamique de l'offre de scolarisation, largement portée par le secteur privé.

4. Discussion

La problématique des inégalités spatiales intra-urbaines d'offre d'éducation secondaire dans les villes africaines, demeure très peu investie par la recherche. Nombre de travaux portent plutôt sur l'importance de l'éducation dans les stratégies de réduction de la pauvreté (REBOUHA F., POCHET P., 2011). Certaines recherches sont axées sur les inégalités liées au genre avec souvent le calcul d'un indice de parité entre les sexes. D'autres abordent les disparités entre le milieu rural et le milieu urbain considéré comme mieux pourvu en infrastructures scolaires. Pourtant, à l'échelle de villes en forte croissance démographique et spatiale comme Yamoussoukro, les disparités géographiques dans l'offre de scolarisation posent la question des inégalités socio spatiales d'accès à la formation. Les relations entre la localisation de l'offre de scolarisation et la population scolaire sont quelques fois abordées mais dans le cycle primaire. Les seules études relatives à la répartition spatiale des établissements scolaires du cycle secondaire, portent sur Ouagadougou qui apparaît comme la « cité scolaire » du Burkina Faso (PILON M., 2004 ; MEUNIER-NIKIEMA A., 2008 ; OUEDRAOGO I., 2018).

Le nombre d'établissements scolaires dans la ville de Yamoussoukro est en croissance constante depuis la crise sociopolitique. La croissance urbaine n'est pas accompagnée d'une mise en œuvre planifiée des établissements scolaires. Elle est plutôt suivie d'une hausse de l'offre de scolarisation, surtout impulsée et maintenue, par un secteur privé relativement éclaté par quartier. Si cette évolution vertigineuse de l'offre de scolarisation reste valable pour Ouagadougou, la forte primauté du secteur privé se fait déjà à l'indépendance jusqu'à la révolution de 1983 qui relance radicalement le secteur public (PILON M., 2004 ; MEUNIER-NIKIEMA A., 2008 ; OUEDRAOGO I., 2018). À Yamoussoukro par contre, le secteur privé débute quinze ans après le secteur public sur lequel il prend l'ascendant deux décennies plus tard. Dans le cas de l'Algérie, l'offre de scolarisation est essentiellement publique ; l'offre privée étant réduite à quelques établissements scolaires situés dans les grandes villes (REBOUHA F., POCHET P., 2011). Si la participation du secteur privé contribue à une amélioration substantielle de l'offre de scolarisation à Ouagadougou, il comporte cependant de nombreuses insuffisances en termes de qualité de formation. Les populations adoptent en conséquence des stratégies dans le choix des établissements scolaires. Ces mécanismes d'offre et de demande de scolarisation se traduisent sur l'espace urbain et permettent de faire une géographie sociale urbaine au prisme de l'éducation (OUEDRAOGO I., 2018). Dans le contexte ivoirien, le secteur privé vient à l'origine en complément du secteur public en donnant la possibilité aux élèves qui ne peuvent y être accueillis en raison du nombre de places limité, de prendre une inscription. Ils jouent donc un rôle crucial en permettant à une marge considérable d'élèves de rester dans le système éducatif et même de pouvoir réintégrer à terme, le secteur public grâce à de meilleures performances. Plus tard avec les nombreux besoins de scolarisation liés à la croissance démographique, des élèves du secteur public sont affectés dans des établissements scolaires privés qui pallient désormais les faiblesses de l'État à réaliser des infrastructures scolaires. Mais les frais d'écologie du secteur privé sont plus élevés que ceux du secteur public. Dans la ville de Yamoussoukro, hormis le Lycée Saint Exupéry qui pratique le

système éducatif français, les autres établissements scolaires reçoivent tous des boursiers de l'État. Ces derniers sont d'ailleurs nettement plus nombreux que ceux qui paient entièrement leur scolarité sur fonds propres. Le secteur privé offre par ailleurs des conditions d'enseignement plus favorables avec des ratios d'occupation de salles et d'encadrement des élèves globalement meilleurs que le secteur public qui continue toutefois, de jouer les premiers rôles en matière de qualité de l'enseignement. (MEMPD, 2015).

En somme, le rythme de croissance de l'offre de scolarisation doit suivre celui de la population scolaire pour s'adapter aux nouveaux enjeux et défis se rapportant à la politique de scolarisation obligatoire. Cette préoccupation majeure reste importante dans le contexte d'une ville nouvelle en pleine mutation comme Yamoussoukro. L'offre de scolarisation à Yamoussoukro est relativement bien étalée sur la superficie urbanisée grâce notamment au secteur privé qui pallie la ségrégation spatiale induite par la localisation des établissements scolaires publics. Longtemps resté dans la recherche de qualité architecturale (onéreuse), initiée par le Président Houphouët-Boigny, le secteur public concentré au nord a eu du mal à se déployer sur l'ensemble de la ville. Cette recherche constante du « grandiose » a dû entraîner le rejet d'un projet de construction d'établissement par la Mairie en 1992 ; l'insuffisance de la qualité architecturale du bâtiment étant évoquée par le Président. Le projet ne lui semblait pas être « digne » de la capitale (DUBRESSON A., JAGLIN S., 1993). Par ailleurs, l'implantation des établissements scolaires, notamment privés en périphérie fait office de pionner. Ils apparaissent comme de véritables précurseurs du dynamisme spatial de la ville de Yamoussoukro (KOBENAN A.C., BRENOUM K.D., GOGBE T., 2006). Une telle prépondérance de la fonction scolaire joue assurément dans la métamorphose de l'espace urbain.

Les études menées à Ouagadougou soulignent une forte inégalité dans la répartition spatiale des établissements scolaires avec une nette rupture entre les quartiers centraux et périphériques. En dépit d'une importante population scolaire dans les périphéries, l'offre publique y est faiblement représentée. La forte urbanisation, qui a entraîné le déplacement des populations vers les périphéries de la ville, n'a pas été accompagnée de construction d'infrastructures scolaires à la hauteur des besoins (MEUNIER-NIKIEMA A., 2008 ; OUEDRAOGO I., 2018). L'offre de scolarisation est dominée par le secteur privé qui est par ailleurs mieux représentée au centre-ville qu'en périphérie de même que dans les zones loties que dans celles non loties où l'État ne construit pas d'établissements scolaires. Ces disparités spatiales contraignent les élèves résidant dans les périphéries urbaines à emprunter le transport collectif artisanal pour rejoindre les établissements scolaires situés dans les quartiers limitrophes. La répartition spatiale de l'offre de scolarisation induit des effets sur les pratiques de choix des établissements scolaires par les populations. Ces effets soulèvent les enjeux liés aux questions de gouvernance et d'aménagement du territoire. L'offre de scolarisation disponible dans les villes scolaires de Yamoussoukro et de Ouagadougou est tenue essentiellement par le secteur privé qui dispose pourtant de bases moins solides que le secteur public. La durabilité des établissements scolaires privés est souvent contrariée par une faible assise économique des fondateurs, des problèmes courants de gestion et parfois de local (bail immobilier, location d'espace) mais aussi de quota des élèves boursiers de l'État. Cette situation souligne l'importance de l'octroi de diverses formes d'incitation aux acteurs du secteur privé et un bon encadrement de ces derniers.

5. Conclusion

La finalité de cette réflexion sur les établissements scolaires dans la ville de Yamoussoukro est l'amélioration de l'accessibilité géographique à l'éducation qui constitue l'un des axes importants des politiques publiques. L'analyse diachronique de l'offre de scolarisation et de la croissance démographique met en évidence une dynamique de plus en plus forte de cette offre, notamment depuis la crise sociopolitique de 2002. Les Indices de concentration montrent que la répartition des établissements scolaires est relativement bonne sur l'espace urbain avec une superficie urbanisée convenablement quadrillée. Cependant la croissance de l'offre de scolarisation ainsi que sa distribution sont largement portées par le secteur privé, pourtant plus onéreux et moins stable que le secteur public. Cette situation soulève la double nécessité d'une collaboration plus étroite de l'État avec le secteur privé et d'une intégration de la dimension éducation dans l'aménagement urbain comme levier d'amélioration de l'accessibilité géographique aux établissements scolaires.

Références bibliographiques

ATTA Koffi Lazare, GOGBE Téré, KOBENAN Appoh Charlebor, (2012) : Migrations scolaires et croissance démographique en Côte d'Ivoire : cas des villes d'Abidjan, de Bondoukou et de Yamoussoukro, In *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô*, n° 13, 18pages.

BUREAU NATIONAL D'ETUDES TECHNIQUES ET DE DEVELOPPEMENT (BNETD), (1997) : Plan d'Urbanisme Directeur Yamoussoukro, Rapport de synthèse, Abidjan, 90pages.

DUBRESSON Alain, JAGLIN Sylvie, (1993) : Gérer la ville du prince : le difficile exercice communal à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), Paris, Institut Français d'Urbanisme (IFU), Université Paris X-Nanterre, 68pages.

KOBENAN Appoh Charlebor, BRENOUM Kouakou David, GOGBE Téré, (2006) : Les établissements scolaires dans la mutation spatiale de la ville de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), In *Revue de Géographie, d'Aménagement Régional et de Développement des Suds (Regardsuds)*, 18pages.

KOUASSI Kouamé Armand, (2008) : Évolution de l'habitat et de la population dans la ville de Yamoussoukro, Mémoire Maîtrise de géographie, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, 157pages.

LOUCOU Jean-Noël, (1989) : Yamoussoukro : guide pratique, Abidjan, Ministère de l'information, 62pages.

MEUNIER-NIKIEMA Aude, (2008) : Le système éducatif formel, In FOURNET F. et al. « Ouagadougou (1850-2004) : une urbanisation différenciée », Paris, IRD Éditions, pp.107-116.

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT (MEMPD), (2015) : Études monographiques et économiques des districts de Côte d'Ivoire : District Autonome de Yamoussoukro, Abidjan, MEMPD, 264pages.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENET-FP), (2017) : Annuaire statistique de l'enseignement secondaire général 2016-2017, Abidjan, Direction des Stratégies de la Panification et des Statistiques 132pages.

OUEDRAOGO Issiaka, (2018) : Inégalités spatiales d'éducation post-primaire et secondaire à Ouagadougou : enjeux de gouvernance et d'aménagement du territoire, Thèse doctorat de géographie, Caen, Université de Caen Normandie, 388pages.

PILON Marc, (2004) : L'évolution du champ scolaire au Burkina Faso : entre diversification et privatisation, In *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°3, 24pages.

PUMAIN Denise, SAINT-JULIEN Thérèse, (1997) : L'analyse spatiale. Localisation dans l'espace, Paris, Colin-Masson Collection Géographie, 167pages.

REBOUHA Fafa, POCHEP Pascal, (2011) : Pauvreté et accès à l'éducation dans les périphéries d'Oran, In *Presses de Sciences Po « Autrepart »*, n° 59, pp.181-198.

© 2023 KOUASSI, licensee *Bamako Institute for Research and Development Studies Press*. This is an open access article distributed under the terms of the Creative Commons (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Publisher's note

Bamako Institute for Research and Development Studies Press remains neutral regarding jurisdictional claims in map publications and institutional affiliations.